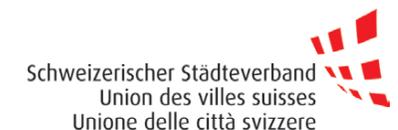
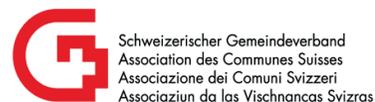
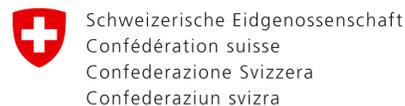


Le droit sur les marchés publics révisé du point de vue communal



Jörg Kündig, vice-président de l'Association des Communes Suisses, syndic de Gossau (ZH)

Conférence sur les marchés publics durables, 10 mai 2022





La révision du droit des marchés publics

- Objectif : simplifier le droit des marchés publics et garantir une exécution uniforme.
- Pour les communes, l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) est déterminant.
- La base effective dans les cantons sera une ordonnance sur les marchés publics subséquente à l'accord d'adhésion (consultation auprès des communes).
- Nouvelle culture d'adjudication avec plus de concurrence en matière de qualité, de durabilité et d'innovation. Des directives pour une utilisation économique, écologique et socialement durable des fonds publics.
- Volume des acquisitions considérable des niveaux subfédéraux – Les communes sont des adjudicateurs importants.



La durabilité commence par le matériel de bureau

La commune d'Ecublens (VD) s'est fixé elle-même des règles en matière d'approvisionnement durable. Ce faisant, elle veut éviter, par exemple, que du matériel de bureau inutile ne soit acheté.



Comment sont adjugés les marchés publics

1 DES PETITS MARCHÉS ASSEZ OPAQUES

Selon la loi, les adjudications de marchés, de gré à gré exceptionnel aux procédures ouvertes (voir encadré), doivent être publiques. Que ce soit dans le «Bulletin officiel» ou sur le site dédié Simap.ch. Malheureusement, les villes valaisannes n'appliquent pas cela de manière systématique. Pour connaître leurs adjudications, il faut donc les leur demander. Deux communes - Martigny et Sion - n'ont pas été en mesure de nous transmettre les données concernant leurs marchés de gré à gré et sur invitation. Elles l'ont justifié par le fait qu'elles n'avaient pas de centrale d'achat, contrairement à Sierre et à Monthey, et que ces informations étaient donc éparpillées dans tous les services. A Sierre, 37 procédures sur 50 étaient des invitations ou des gré à gré exceptionnels. A Monthey 81 sur 141, soit plus de la moitié. Ce qui veut dire que la proportion de marchés qui nous échappent sans visibilité sur les invitations et les gré à gré peut être très importante à Sion et à Martigny.

L'un des problèmes de cette absence, c'est que ces deux types d'adjudications sont ceux qui pourraient le plus permettre de favoriser une entreprise. Et donc celles pour lesquelles il pourrait être pertinent que le Conseil communal ait une vision d'ensemble. En effet, pour ces mandats qui représentent des montants moins importants, les communes ont le droit de sélectionner des entreprises de leur choix.





Un sujet complexe qui pose des défis (I)

- Auto-déclaration des soumissionnaires (nous n'enfreignons aucune règle et sommes honnêtes)
- Prise en compte de la durabilité
- Dialogue avec les soumissionnaires comme base (comment cela doit-il réellement avoir lieu?)
- Valeurs seuils pour les procédures de gré à gré (150'000 ou plutôt plus)
- Soumission pour les structures d'intégration et d'accueil (est exclue au niveau national, cantonale à ZH)



Un sujet complexe qui pose des défis (II)

- La procédure est effectivement très compliquée et onéreuse (fixation de critères d'invitation et d'adjudication)
- Les petites communes sont fortement sollicitées (compétences, ressources)
- Faut-il protéger le patrimoine (faut-il ou non privilégier les entreprises locales)?
- Ex. l'achat d'électricité et délégation de tâches publiques

Spécialiste des marchés publics avec brevet fédéral

Toolbox achats responsables suisse

En novembre 2019, les cantons ont adopté à l'unanimité le nouvel accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)  portant du nouvel AIMP et de la nouvelle loi fédérale sur la mise en œuvre de la «Charte des achats professionnels responsables» (GAPR) et «Boussole de durabilité» (BOD)  qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Les chapitres déjà disponibles sont mis à disposition sur la plateforme PAP. Le chapitre «Toolbox achats responsables suisse» sur la PAP. Le



TOOLBOX Guide pour les marchés publics

Fiches d'information TRIAS

Les fiches d'information TRIAS constituent la première partie du Guide commun des marchés publics de l'Association des communes suisses (ACS), de l'Union des villes suisses (UVS), des cantons (DTAP) et de la Confédération (CA et KBOB).

Ces fiches d'information abordent des thématiques nouvelles dans le droit des marchés publics et sont destinées à soutenir les centrales d'achat dans l'exécution de leur tâche. Elles s'adressent aux

L'ACS
les fir
com
proc
de la
dans

Il est
régul
expé



Chances

- Encourager les formations et formations continues axées sur la pratique
- Nouvelle formation «Spécialiste des marchés publics» avec brevet fédéral apporte du savoir-faire
- Une multitude d'outils concrets, de labels, de normes pour soutenir les services d'achats publics :
 - Guide TRIAS, www.trias.swiss
 - Toolbox achats responsables suisse, www.woeb.swiss
 - Autres



Focus sur les marchés publics dans l'édition d'avril



Les achats ne doivent pas seulement être judicieux sur le plan économique, mais être également durables.

L'édition d'avril de la «Commune Suisse» est consacrée à des exemples, des problèmes et des solutions ainsi qu'à des aspects juridiques relatifs aux marchés publics.

[Lire le magazine en ligne](#)